

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTES DE CHEQUE-POSTAUX
N° 6.015 — NANTESLes Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine
de 9 heures à Midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN « BULLETIN »
PARAITRA LE 7 JUILLET

LA SITUATION

LES ENGRAIS

En nitrate de soude l'importation a engagé d'assez nombreuses ventes depuis quelque temps. Le commerce semble s'intéresser de bonne heure à cet engrais qui a donné de sérieux bénéfices à ceux qui ont traité pour la dernière campagne des mois d'août et septembre 1922.

En sera-t-il de même pour 1924 ? Un second facteur est intervenu dans les aléas des achats à livrer, c'est le change. En sorte que comme l'importation ne vend qu'en livres, il y a lieu de se préoccuper désormais non seulement des chances de hausse sur le nitrate lui-même, d'ici le moment de l'emploi, c'est-à-dire les quatre premiers mois de 1924, mais aussi de ces mêmes chances de hausse ou de baisse sur la livre anglaise, seule monnaie officielle reconnue par les importateurs. On se trouve donc en présence de deux facteurs qui peuvent jouer soit en même tendance soit en tendance contraire. Et nous avouons rester quelque peu perplexes sur la ligne de conduite à suivre, estimant que la culture, si elle doit s'efforcer de réaliser ses approvisionnements aux meilleures conditions possibles, doit rester en dehors de la spéculation et du jeu de bascule dangereux qu'offre depuis quelque temps tout ce qui touche aux questions des changes.

En sulfate d'ammoniaque, les cours n'ont cessé de baisser depuis le printemps. Les acheteurs s'abstiennent généralement, et la tendance des marchés semble jusqu'ici inclinée vers des cours plus favorables aux cultivateurs sur la saison d'automne.

En superphosphates, l'entente n'a pas encore fait connaître sa décision pour la campagne prochaine, les pourparlers avec les fabricants belges qui peuvent alimenter nos départements du Nord, et concurrencer nos fabricants français, n'ayant pas encore abouti.

En scories on parle d'une majoration de 0.10 centimes par unité et par 100 kilos, ce qui établirait le prix de celle-ci à 0.95 au lieu de 0.85.

Paiement des Factures

Nous rappelons à nos adhérents ainsi qu'à nos agents, la note insérée dans le bulletin du 19 mai dernier, relative aux paiements des factures et les priions de s'y conformer strictement afin d'éviter les frais que pourraient occasionner les retards dans ces règlements.

Sulfate de Cuivre
Bouillie Azur
Soufre

Nous avons pu traiter quelques tonnes de sulfate de cuivre à 180 fr. et nous avons appliqué ce prix aux ordres qui nous sont parvenus depuis cet achat. Nous pouvons encore disposer d'une certaine quantité à ce même prix, mais sans engagement.

La bouillie Azur est toujours cotée 170 fr.

Le soufre sublimé est à 75 fr. avec la majoration d'usage pour les livraisons en sacs de 50 kilos.

Courroies à bœufs et amblots

Nous venons de recevoir un nouvel approvisionnement de courroies d'attelage pour bœufs et vaches. Ces courroies en peau de buffle sortent d'une fabrique qui en a la spécialité depuis de longues années. Nous les recommandons tout spécialement à nos adhérents. Les prix varient naturellement suivant les poids, c'est-à-dire en proportion des épaisseurs et des longueurs des courroies.

Nous avons également des amblots de la même fabrication pour joug à bœufs, soit pour charrettes, soit pour couples.

Note relative au sel dénaturé
employé en agriculture
POUR LE SALAGE DES FOINS

SON EMPLOI. — Le sel dénaturé sert comme agent préservateur pour les fourrages mis en meules dans des conditions défavorables, surtout pour les foins récoltés dans les saisons humides. Pour obtenir ce résultat, on répartit le sel à la main ou avec un tamis dans la masse du fourrage, quand on monte les meules ou quand on rentre le foin en grenier, à raison de 5 à 10 kilos de sel par 1.000 kilogrammes de foin. On peut doubler la quantité lorsque le foin a déjà subi un commencement d'altération. Un bon procédé consiste à répartir le foin par couches successives d'environ 30 centimètres d'épaisseur ; sur chaque couche de foin on épanche une légère couche de sel ; puis on ajoute une nouvelle couche de foin de même épaisseur que la première, et une autre couche de sel... et ainsi de suite.

FORMALITES A REMPLIR

POUR S'EN PROCURER

Pour les quantités inférieures à 500 k., aucune formalité administrative à remplir. Il suffit de nous adresser la commande de la même manière que pour tout autre produit et nous nous chargeons de l'expédition.

Au contraire, pour les quantités supé-

rieures à 500 k. pour un même preneur, un certificat du maire de la commune du demandeur constatant que la quantité demandée est destinée exclusivement à un usage agricole, est indispensable. Ce certificat doit nous être adressé en même temps que la commande et nous nous chargeons ensuite de faire tout le nécessaire.

A titre indicatif, nous cotons actuellement le sel dénaturé au prix de 16 fr. 50 les 100 kilos logés sur wagon Batz, par 100 kilos au moins et multiples de cette quantité.

(Service des commandes.)

L'HEURE D'ÉTÉ

Voici le texte exact de la loi portant modification de l'heure légale et instaurant, à partir de cette année l'heure dite « d'été » :

Article premier. — L'heure légale, fixée par la loi du 9 mars 1911, sera, chaque année, et sous réserve des modalités qui font l'objet des articles 2, 3 et 4, avancée de soixante minutes, du dernier samedi de mars, à vingt-trois heures, au premier samedi d'octobre, à vingt-quatre heures. Toutefois, en cas d'entente avec les nations alliées voisines, le Gouvernement pourra reporter la première date au troisième samedi d'avril et la seconde au troisième samedi de septembre.

Art. 2. — Le ministre des Travaux publics devra apporter, sur les réseaux d'intérêt général, aux horaires des trains de début et de fin de journée, d'ouvriers et de denrées, les modifications rendues nécessaires par le changement d'heure et compatibles avec le service général des chemins de fer. Il devra également apporter aux heures d'ouverture et de fermeture des gares de petite vitesse les modifications nécessaires.

Art. 3. — Dans les communes qui en feront la demande, les préfets fixeront les heures d'ouverture et de fermeture des écoles, de manière à tenir compte des habitudes locales et des intérêts des populations rurales.

Art. 4. — Les préfets fixeront les heures d'ouverture et de fermeture des foires et marchés, halles et marchés publics communaux, ainsi que les horaires des chemins de fer d'intérêt local et des services d'autobus, de façon à assurer le ravitaillement de ces foires et marchés, ainsi que l'expédition des produits vendus, en tenant compte des nécessités de la vie rurale.

Le Prix des Alcools de l'Etat
livrés aux Industriels
bénéficiant des cessions

Un arrêté du Ministre des Finances, paru tout dernièrement à l'« Officiel », fixe aux tarifs ci-dessous le prix de vente des alcools, aux industries déjà admises au bénéfice des cessions :

1° A 450 fr. l'hectolitre à 100 degrés, marchandise nue, prise chez le distillateur, lorsque l'alcool est utilisé à la fabrication des vins, en vue de la préparation des vins de liqueur, vermouths, mistelles et autres produits assimilés, ainsi qu'à la fabrication des vinaigres pour la consommation intérieure.

Ce prix est abaissé à 250 fr. l'hectolitre, lorsque l'alcool est utilisé à la fabrication des produits de parfumerie, des produits chimiques ou pharmaceutiques, etc., pour l'intérieur ;

2° A 200 fr. l'hectolitre, lorsqu'il est destiné à être exporté en nature ou lorsqu'il sert à préparer, pour l'exportation, des spiritueux simples ou composés (liqueurs, amers, bitters, vermouths, quinquinas, vins de liqueur, produits chimiques, pharmaceutiques, de parfumerie, etc.) et des vinaigres ;

3° A 180 fr. l'hectolitre, lorsqu'il est employé à fabriquer des produits pour l'extérieur ou l'intérieur, dans tous les cas où étant exonéré du droit de consommation, il n'est soumis qu'au paiement de la taxe de statistique.

Le prix de cession des alcools mauvais goût et des flegmes destinés à la dénaturation en vue de la préparation d'alcools de chauffage et d'éclairage ne titrant pas plus de 90 degrés 5, est fixé à 145 francs l'hectolitre à 100 degrés, marchandise nue, prise dans les bacs des distillateurs.

La majoration que sont autorisés à faire subir les distillateurs et autres intermédiaires aux prix indiqués ci-dessus, pour toutes les livraisons effectuées directement aux industriels privilégiés ne doit pas excéder 2,5 % ; non compris les frais de logement, manutention et camionnage, la taxe sur le chiffre d'affaires et les frais de double rectification, lorsqu'il est procédé sur la demande du cessionnaire.

Les alcools livrés dans les distilleries du département de la Seine ou dans les dépôts constitués par le service des poudres subissent, en outre, une majoration variable avec l'emplacement de chaque entrepôt, dans la limite de 20 francs par hectolitre d'alcool pur.

Le prix de cession des alcools livrés, pour être utilisés après dénaturation, à la production de la force motrice en mélange avec le benzol ou l'essence sera fixé ultérieurement.

CHRONIQUE AGRICOLE

I. Les baux à ferme. — II. Les nouvelles formules proposées. — III. L'échelle mobile des fermages.

(SUITE ET FIN)

A cet effet, chaque partie désignera un expert ; les deux experts désignés en choisiront un troisième. Tous trois munis de pleins pouvoirs fixeront, en se basant sur le cours des fermages dans la région, le fermage à appliquer aux Loges pour les trois années suivantes :

Si, à la fin de ces trois années, ni l'exploitant, ni la Société ne demandent la révision du taux du fermage, ce taux restera le même que précédemment pendant

trois nouvelles années. Dans le cas contraire, il sera procédé à une nouvelle expertise dans les mêmes formes que précédemment.

Le mécanisme de la fixation du taux du fermage de trois ans en trois ans, jouera ainsi jusqu'à l'expiration du bail.

Comme on le voit ici encore dans ce système, propriétaire et locataire sont garantis contre une variation trop grande des prix et le fermier peut poursuivre les améliorations qu'il juge utiles pour augmenter le rendement de la terre, sans crainte de ne pouvoir en bénéficier.

Certains, sans aucun doute, critiqueront ce système d'experts, mais ne pourrait-on pas — là où des Sociétés, des Syndicats, des Associations représentent la profession « organisée » — stipuler que tous les trois ans on s'en remettra au Bureau ou au Président de la Société pour constater que, d'une façon générale, dans le pays les baux ont augmenté ou diminué de 10, 20, 30 % depuis telle date.

Cette augmentation ou cette diminution serait appliquée au prix du fermage du domaine, sans que le prix initial, librement consenti entre propriétaire et fermier et qui forcément doit être, en raison des conditions spéciales, plus ou moins élevé, soit divulgué.

Evidemment, on trouvera ce système bien compliqué; tout cela est moins simple qu'une rente fixe, mais celle-ci est-elle équitable avec les variations de cours actuel, avec les variations du prix de la vie, du loyer, de l'argent, etc. ? Aujourd'hui, un bail à redevance fixe lèse les intérêts du propriétaire s'il a été fait il y a déjà quelques années; s'il est fait à l'heure actuelle il risque de léser les intérêts du fermier dans quelques années — ou bien alors devant l'incertitude des cours, on ne passera que des baux de courte durée.

Or, au point de vue général, comme au point de vue des intérêts particuliers du propriétaire et du fermier, ces baux sont de mauvais baux.

Tout ce qui peut contribuer à les éliminer doit être étudié, et on n'a pas le droit de rejeter a priori telle ou telle combinaison, si elle est susceptible de concourir au résultat cherché.

Henri HITIER,
Membre de l'Académie d'Agriculture.
Professeur
à l'Institut National Agronomique.
Joseph HITIER,
Professeur à la Faculté de Droit,
et à l'Institut
National Agronomique.

L'origine du Nitrate de Soude

Nous vivions jusqu'ici, sur cette notion, que les nitrates du Chili sont dus à la décomposition d'amas énormes de matières organiques, et particulièrement de plantes marines.

Or, M. Lindet, dans une communication qu'il fit ces jours derniers à l'Académie des Sciences, présente une étude de M. Stocklasa, de Prague, dans laquelle il est dit qu'il faut rapporter l'origine du Nitrate chilien à la transformation des quantités considérables de chlorure d'ammonium, imprégnant les cendres volcaniques des régions nitratées, transformation qui aurait été opérée par la nitrification microbienne intensifiée du fait de la radioactivité de ces cendres. Et l'étude conclut que l'on retrouverait encore aujourd'hui des éléments radio-actifs dans le salpêtre du Chili et dans les terres qui l'accompagnent.

Ainsi s'expliquerait la supériorité expérimentale comparée du Nitrate de Soude, dans bien des circonstances. A côté de l'action déjà si avantageuse de l'azote nitrique, il y aurait sans doute lieu de concevoir une action secondaire, non seulement due à la présence de la Soude, comme certains auteurs l'ont proclamé, mais encore à celle d'éléments très variés, bien que quantitativement infimes, que contient le Nitrate de Soude du Chili, et dont le rôle radio-actif, peut-être, n'est pas encore défini.

Dans tous les cas l'étude de M. Stocklasa ouvre des horizons nouveaux sur la valeur fertilisante du Nitrate de Soude du Chili, et c'est aux propagandistes de ce produit d'en faire ressortir l'importance.

Ils n'y manqueraient certainement pas.
(L'Engrais.) B. DAMIENS.

CONCOURS SPÉCIAL DE LA RACE PORCINE CRAONNAISE

Le Concours spécial de la race porcine Craonnaise a tenu ses assises à Craon, les 22 et 23 avril. Il coïncidait avec l'importante foire de la Saint-Georges.

Les nombreux visiteurs étrangers ont pu apprécier les qualités de l'élevage, non seulement par les sujets de choix présentés au concours, mais surtout par l'ensemble du marché. Celui qui limite ses observations aux animaux de concours risque de se faire une idée très fautive de la race qu'il étudie. Il faut qu'il la voie dans les conditions générales de son exploitation.

A ce point de vue, la race Craonnaise présente un rare exemple d'homogénéité, et la plus grande partie de ses sujets, après la préparation d'usage, pourraient dignement figurer dans une exposition.

Rien de plus pittoresque que le marché aux porcs de la ville de Craon. Sur la place sont groupés les animaux d'un certain âge : courards de quatre à six mois, jeunes femelles destinées à la reproduction, truies pleines, truies engraisées après réforme, et quelques porcs gras, beaucoup plus rares, leur vente se traitant généralement à domicile.

Dans la rue voisine, et de chaque côté, c'est un long alignement de carrioles où sont exposées pour la vente les portées de porcelets, âgés habituellement de six semaines. Aucun de ces jeunes n'est castré. Les éleveurs ont donc toutes facilités pour y choisir des reproducteurs mâles et femelles.

Quelques chiffres donneront une idée précise sur l'allure du marché du 23 avril.

80 carrioles renfermaient environ 700 porcelets. Bien que la vente se fasse à la pièce, l'acheteur et le vendeur se basent sur le poids approximatif et sur le cours du marché. Un porcelet de huit semaines pèse environ 20 kilogr. et au cours de 11 francs le kilogr. se vend de 210 à 220 francs.

Une portée de choix de sept porcelets âgés de 61 jours, pesant chacun 25 kilogr., s'est vendue 260 francs la pièce.

On reproche quelquefois à la race Craonnaise son manque de prolificité. Les portées de huit sont la règle. Mais il faut remarquer que cette vente au poids approximatif est favorable aux portées moyennes dont le poids des sujets compense largement leur réduction en nombre. D'ailleurs, les porcelets mieux nourris ont un meilleur développement. C'est là un des principaux facteurs de l'amélioration de la race.

Les porcelets de choix d'excellente origine bénéficient d'une plus-value de 50 francs. Leur vente a lieu généralement vers trois mois, exceptionnellement à quatre.

Voici, pour compléter, quelques chiffres recueillis sur le marché.

Une truie pleine de 9 mois 1/2 se vend 1.100 francs.

Une truie de réforme de 3 ans engraisée, pesant 220 kilogr., au cours de 5 fr. le kilogramme, vaut 1.100 francs.

Un porc gras de 8 mois, pesant 120 kilogrammes, se vend 5 fr. 50 le kilogr., soit 660 francs.

Il est intéressant de comparer à ces chiffres les poids des animaux de concours.

Les meilleurs parmi les verrats de 6 mois pèsent de 110 à 120 kilogr. Le verroat champion n° 19, âgé de 8 mois et 2 jours, pèse 180 kilogr. Le n° 30, 1^{er} prix de la deuxième section, âgé de 13 mois, pèse 250 kilogr.

A âge égal, les femelles accusent un poids un peu inférieur à celui des mâles. La truie n° 74, 1^{er} prix de la troisième section, âgée de 34 mois, pèse 292 kilogr.

Ces chiffres, mieux que toute dissertation, mettent en évidence la grande précocité de la race. L'engraissement des jeunes sujets, sacrifiés à 8 ou 9 mois, est des plus avantageux. Leur chair et leur lard, qui sont de toute première qualité, justifient pleinement la faveur dont ils jouissent auprès des charcutiers et des consommateurs.

La race Craonnaise est parvenue à un degré d'amélioration très avancé, mais qui n'exclut pas la rusticité.

Cette amélioration a marché de pair avec l'évolution culturelle du Craonnais, et il est incontestable que l'alimentation y a

joué un rôle capital. Le laitage abondant, le trèfle vert, les choux fourragers et surtout la farine d'orge, en forment la base. Le sixième de la surface cultivée est consacré à cette céréale dont la récolte est entièrement consommée dans l'exploitation.

La sélection méthodique ne date réellement que de 1895, c'est-à-dire du premier concours spécial de la race.

Depuis cette époque, tous les éleveurs recherchent comme reproducteurs les animaux présentant les caractères qui sont rigoureusement exigés.

Aujourd'hui, le but poursuivi est atteint, et partout, nous retrouvons les beaux sujets au corps long et large, porté sur des membres courts et forts, possédant la tête caractéristique de volume réduit, mais à front large, aux oreilles larges et tombantes, et laissant l'œil bien dégagé.

Nous ne devons pas oublier le rôle joué par le *Syndicat d'élevage de la race porcine Craonnaise*, qui groupe les principaux éleveurs et s'occupe de la vente de leurs produits. Son action s'est étendue sur les plus petites métairies; il leur procure des jeunes truies d'excellente origine et veille à ce qu'elles soient conduites à des verrats de choix. Cette méthode correspond au contrôle effectif des saillies et des naissances; elle donne toutes garanties aux éleveurs qui ont recours au Syndicat d'élevage pour l'achat des reproducteurs.

Le Concours spécial de 1923 a réuni 80 lots d'animaux comprenant :

- 28 verrats de 6 mois à 1 an;
- 13 verrats de plus d'un an;
- 17 truies pleines de leur première portée;
- 8 truies pleines plus âgées;
- 14 truies suitées accompagnées de leurs porcelets.

Les visiteurs en ont admiré à la fois la beauté, et l'uniformité des caractères.

Parmi les lauréats, figurent nos éleveurs réputés : MM. Boisseau, à Laubrières; Gommerel et Francis Louveau, à Ballots; Delanoë, à Congrier.

M. Henri Leroyer, à Cossé-le-Vivien, nouveau venu parmi eux, a remporté le prix d'ensemble et les deux prix de championnat.

Au banquet des lauréats qui a suivi le concours, M. Rolland, inspecteur général de l'Agriculture, après avoir retracé le passé agricole du Craonnais, toujours à la tête du progrès, a chaudement félicité les éleveurs. Il les engage à persévérer dans leurs efforts et leur donne l'excellent conseil d'user de tous les moyens de publicité pour propager leur belle race qui possède la double qualité d'être bien française et d'être remarquable comme race amélioratrice.

A. REVIRIEUX,
Directeur des Services Agricoles
de la Mayenne.

Que faut-il entendre par richesse en azote, en potasse et en chaux d'une terre

Cette question se pose assez souvent à l'agriculteur désireux de connaître ce qui peut manquer à ses terres en éléments fertilisants.

Voici comment il peut y être répondu : On considère comme riche en azote les terres qui renferment de 0.15 à 0.20 % ; comme moyennes, celles qui en contiennent de 0.1 à 0.15 % ; comme pauvres celles qui en ont moins de 0.1 %.

Pour l'acide phosphorique, les terres sont riches, moyennes ou pauvres suivant qu'elles contiennent de 0.1 à 0.2, de 0.05 à 0.1 ou moins de 0.05 d'acide phosphorique.

Toute terre est déficiente en potasse si elle n'en contient pas au moins 0.4 %.

En ce qui concerne la chaux, quand une terre n'en accuse pas 2 à 3 %, il convient de faire un apport de cet amendement, soit 5 à 6 fois autant que de potasse.

Nous appelons tout spécialement l'attention de nos syndiqués sur une brochure qui vient d'être éditée par la librairie de la Maison Rustique et que l'on peut se procurer soit à l'Office Agricole Départemental, soit dans nos bureaux.

Pour ceux qui ne pourraient se la procurer, nous commençons la reproduction des principaux chapitres de cet ouvrage dont malheureusement nous ne pouvons

donner aussi les planches explicatives qui accompagnent le texte.

LES MALADIES DE LA POMME DE TERRE

Caractères auxquels on les reconnaît

Moyens de les combattre et de les prévenir

PAR V. DUCOMET Professeur de botanique à l'École d'Agriculture de Grignon ET. FOËX Directeur de la station de pathologie végétale de Paris

PRÉFACE

Les présidents des Offices agricoles régionaux réunis à Paris, le 27 janvier 1923, informés sur les dégâts causés à la culture de la pomme de terre par les maladies de la dégénérescence, ont résolu de proposer l'inscription au budget de ces Offices d'un crédit suffisant pour l'édition de la présente brochure.

Le but essentiel de cette publication est de présenter une documentation qui permette de reconnaître les maladies de la dégénérescence et d'instruire sur les conditions de la réalisation de la sélection des semences des pommes de terre, seul moyen, actuellement connu, de les prévenir.

Il a paru qu'en même temps, il convenait de donner des renseignements sur les autres maladies les plus fréquentes, et notamment sur le mildiou qui, parfois et en certaines régions, fait des dommages importants.

La nécessité s'impose, en France, de créer, sans retard, un mouvement favorable à la production et à l'emploi des semences sélectionnées. — Cette brochure s'adresse particulièrement à tous ceux qui prendront la tête de ce mouvement ou qui auront la mission de renseigner sur place les cultivateurs, soit sur la pratique de cette sélection, soit sur l'achat des semences authentiquement sélectionnées.

MM. Ducomet et Foëx sont les savants qui, chez nous, connaissent le mieux la pathologie de la pomme de terre. C'est à la lumière de leur étude, excellente par la clarté d'un exposé méthodique et par un choix heureux d'illustrations, que seront guidés ceux — nombreux, nous l'espérons — qui vont, demain, faire généraliser la sélection des pommes de terre, et contribuer ainsi à l'amélioration d'une culture importante dans notre pays. Que MM. Ducomet et Foëx reçoivent ici l'expression de notre très vive gratitude.

Les présidents des Offices régionaux ; du Nord : René Berge ; de l'Est : député Théveny ; de l'Ouest : sénateur de Rougé ; Centre : marquis de Vogüé ; Est-Central : député Plissonnier ; Sud-Ouest : Rouart ; Massif-Central : Vigier ; Midi : Artaud.

Les maladies de la dégénérescence

On a longtemps cru que la dégénérescence qui se traduit par une diminution progressive de la productivité était une fatalité. On admet encore couramment qu'il s'agit soit d'un vieillissement de la variété, soit d'un état de misère déterminé par des conditions culturales défavorables. Il s'agit en réalité de maladies, maladies incurables, c'est vrai, maladies dont la nature exacte n'est pas encore bien connue, c'est encore vrai, mais maladies évitables grâce à l'emploi de méthodes simples, à la portée de tous les cultivateurs.

Les plus importantes sont l'enroulement et la frisolée.

I. — L'ENROULEMENT

CARACTÈRES DE LA MALADIE

Cette maladie doit son nom à ce que certaines des feuilles de la plante sont enroulées en cornet ou en gouttière, dont le creux est tourné vers le haut.

Cette disposition est particulièrement fréquente sur les feuilles inférieures et n'existe parfois que sur ces dernières. Dans d'autres cas, elle gagne les feuilles moyennes et même les supérieures. Parfois même, l'enroulement débute par les feuilles du sommet.

La feuille enroulée est couramment dressée ; elle est dure au toucher ; secouée contre d'autres, elle donne un bruit métallique ; sa teinte (plombée, rougeâtre, violacée ou jaunâtre) n'est pas normale.

Grâce à la disposition plus ou moins dressée des feuilles, grâce aussi à la tein-

te particulière qu'ont ces dernières, dont la face inférieure s'étale au regard, alors que la supérieure est plus ou moins cachée, la plante fortement enroulée se reconnaît souvent de loin.

Dans les cas graves, elle reste ramassée, presque naine.

Les feuilles enroulées présentent une accumulation d'amidon qui peut être mise en évidence par l'eau iodée.

EVOLUTION DE LA MALADIE

La maladie apparaît très tôt sur les plantes gravement atteintes, dès la levée parfois. Mais elle peut aussi n'apparaître que tardivement, au milieu ou même à la fin de l'été. Sa gravité est alors bien moindre, car elle est presque toujours limitée aux feuilles du bas.

L'enroulement léger ne réduit guère le rendement, mais lorsque le mal est grave et généralisé à l'ensemble de la plante, la récolte est considérablement diminuée.

De même que les plantes fortement atteintes restent basses avec des entrenœuds courts, les stolons ont une longueur réduite. Comme conséquence, les tubercules se trouvent plus ramassés dans la touffe ; ils sont petits, raccourcis chez les variétés longues.

C'est dans les terres pauvres, dans les milieux secs que l'enroulement sévit avec le plus d'intensité. En terre riche et fraîche, au cours des années humides, son évolution est plus lente. Les fortes fumures azotées, les pluies peuvent même le masquer, s'il est à son début.

Les tubercules des touffes atteintes même très légèrement, donnent toujours naissance à des plantes malades.

Les effets de la maladie s'accroissent d'année en année, avec une très grande rapidité souvent.

TRAITEMENT

Il n'y a pas de guérison possible.

On ne peut que prévenir la maladie en n'employant comme semences que des tubercules prélevés sur des touffes sans enroulement et non voisines de touffes malades : C'est l'objet de la sélection.

Les confusions possibles :

Enroulement et faux enroulement

Le caractère d'enroulement des feuilles en cornet peut se retrouver chez plusieurs maladies du pied, dont il sera question plus loin (voir Rhizoctones et maladies de flétrissement). Il peut se retrouver également dans le cas de blessures de la souche, de lésions profondes déterminées par des insectes.

Comme conséquence de l'altération du bas des tiges, une dessiccation plus ou moins accentuée et rapide se produit qui motive le repliement des feuilles, surtout vers le sommet de la plante. Souvent dans ce cas, les feuilles terminales restent rapprochées en bouquet par suite d'un arrêt d'allongement de la tige : mais ces feuilles plus ou moins enroulées sont molles et non rigides, dures, coriaces comme dans l'enroulement vrai qui est infiniment plus grave au point de vue de la descendance.

II. — FRISOLEE ET MOSAÏQUE

CARACTÈRES DE LA MALADIE

1° Forme Frisolée

Le feuillage d'une plante atteinte de cette maladie peut présenter des aspects différents.

Dans les cas les plus typiques, le feuillage a l'aspect frisé et ramassé du Chou de Milan, d'où le nom de Frisolée, terme depuis longtemps usité dans la langue française pour ce genre de maladie.

Les déformations du feuillage sont parfois moins accentuées. Elles peuvent se traduire par de simples sinuosités ou ondulations des bords ou bien consister en boursofflures telles que chacune des faces de la feuille présente des creux et des bosses. Ailleurs, les feuilles sont gaufrées, crispées ou profondément tourmentées. Tout dépend des variétés, lesquelles revêtent chacune un type particulier de Frisolée. D'où l'importance de connaître l'aspect de la plante saine. Les feuilles de cette dernière sont généralement plus grandes, plus étalées que celles de la plante malade, dont les entrenœuds se raccourcissent. Les feuilles sont par suite très serrées les unes contre les autres et la plante prend un aspect ramassé, rabougré.

2° Forme Mosaïque

Lorsqu'on observe de près la couleur des feuilles, on s'aperçoit parfois qu'elle

n'est pas uniforme. Sur le fond sombre qui correspond à la teinte normale, apparaissent des taches d'un vert plus clair. La feuille prend ainsi un aspect marbré ou mosaïqué, d'où le nom de Mosaïque qui est souvent donné à la maladie. Cet aspect mosaïque se manifeste parfois sur les feuilles qui ont une forme à peu près normale.

L'aspect mosaïque se perçoit plutôt dans les milieux riches, frais, au cours des saisons humides.

L'aspect frisolée peut se constater partout et en tout temps.

EVOLUTION DE LA MALADIE

Lorsque le mal est très accentué, les plantes sont rachitiques, naines ; lorsqu'il est à son début, la taille est normale. Dans le premier cas, la récolte est presque nulle ; elle n'est guère modifiée dans le deuxième. La sécheresse, la pauvreté du sol, le défaut de fumure exagèrent les effets de la maladie.

Dans les cas graves, toutes les feuilles sont modifiées. Au début, les caractères ne se perçoivent nettement que sur les feuilles du sommet.

Le mal se perçoit dès la levée ou peu après dans le premier cas ; mais les premières manifestations n'apparaissent souvent que tard dans la saison, après les pluies d'août-septembre, par exemple, sur la tige principale, les ramifications ou même les repousses.

Ce sont là des observations très importantes. La frisolée peut-être qualifiée de maladie du sommet, alors que l'enroulement est plutôt une maladie de base.

Comme pour l'enroulement, la maladie se transmet par le plant. Une plante malade n'engendre que des malades : la guérison n'est pas possible. Bien plus, la frisolée s'accroît avec les générations ; la récolte diminue progressivement jusqu'à devenir nulle. Le déclin est habituellement moins rapide que pour l'enroulement, mais il est tout aussi fatal.

TRAITEMENT

N'employer que des semences que des tubercules provenant de plantes indemnes de frisolée ou de mosaïque et non voisines de touffes malades.

Les confusions possibles

I. Panachure. — La forme mosaïque ne doit pas être confondue avec la panachure.

Il n'est pas très rare de voir des feuilles parsemées de taches jaunes qui ressemblent un peu à celles que l'on observe chez les plantes d'ornement, telles que les Aucuba ou les Abutilon. Ces taches de panachure sont plus jaunes, plus accusées, plus nettement délimitées que dans la mosaïque. La transmission se fait par le tubercule, mais il ne semble pas que le mal soit susceptible de s'aggraver sensiblement avec les générations et de conduire à l'improductivité.

II. Frisolée et caractère de variété. — La forme mosaïque bien caractérisée se reconnaît toujours aisément, mais les débuts de la frisolée sont loin d'être toujours faciles à saisir. Chez les variétés à feuilles lisses, bien planes, telles qu'Early rose et Institut de Beauvais, il n'y a pas de difficultés ; mais il n'en est pas de même chez des variétés à feuilles plus ou moins gaufrées, telles que la Saucisse. Dans ce cas, il est indispensable de se familiariser avec les caractères propres de la race. La confusion ne pourra être évitée que par l'emploi de la méthode expérimentale (étude de la descendance des plantes à physiologie connue).

En résumé, les maladies de dégénérescence se manifestent sur le feuillage par trois formes : enroulement, frisolée et mosaïque. L'enroulement est la plus grave. Ces maladies se transmettent par les tubercules-semences. Il n'est pas possible de les guérir ; on les prévient par la sélection, c'est-à-dire en choisissant comme semences des tubercules produits par des plantes indemnes de maladies. (A suivre.)

HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	70 »
l'estagnon de 5 k.....	35 50
Huile de table extra douce La Délicate, l'estagnon de 10 k.....	55 »
l'estagnon de 5 k.....	28 »
Huile d'olive garantie pure, l'estagnon de 10 k.....	90 »
Huile de table La Cardinale, l'estagnon de 10 k.....	75 »

Franco toutes gares ou pris à Nantes.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 15 juin 1923.

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment	1922	94 à 00	
Seigle	»	65 à 68	
Avoine	»	70 à 72	
Orge	»	64 à 66	
Sarrasin	»	65 à 66	
Son	»	40 à 42	
Fèves	»	00 à 00	
Farine.....		125 à 600	

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	60 » à 70 »
Paille, —	100 » à 120 »
Foin, les 500 k. en ville	100 » à 110 »
Paille, —	120 » à 130 »

VINS (prix nominaux)

Muscadet 1 ^{er} choix, nu, 1922...	170 à 180
Muscadet 2 ^e choix, nu, 1922...	150 à 170
Gros-plant 1 ^{er} choix, nu, 1922...	90 à 100
Gros-plant 2 ^e choix, nu, 1922...	75 à 80

BESTIAUX

Paris-La Villette, le 14 juin 1923.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœufs.....	1.688	1.640	4.26	3.66	3.00
Vaches.....	1.069	1.050	4.26	3.63	3.19
Taureaux....	364	355	3.30	3.19	2.97
Veaux.....	1.677	1.630	5.88	5.16	3.74
Moutons.....	5.967	5.800	5.65	5.00	4.15
Porcs.....	2.816	2.816	6.20	6.10	6.00

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAVONS (marques diverses)

Blanc, 72 % huile.....	250 »
Blanc, 64 ou 60 % huile.....	235 »
Bleu pâle.....	215 »

Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour 1/2 caisse de 70 k. environ.

Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 400 et 500 grammes.

Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en barres... 249 »

Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceaux 251 »

Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Riz Saïgon importation n° 1.....	100 »
Brisures de riz 1 et 2.....	94 »
Brisures de riz Cargo (sacs de 100 kilos).....	69 »
Farine basse de riz (sacs de 75 k.)	59 »
Remoulage de fèves (sacs de 75 k.)	59 »

Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

TOURTEAUX EN FARINE ET EN PAINS

Arachides Rufisque extra blanc... manque
Arachides Rufisque blanc..... manque
Arachides Rufisque courant..... 82 »

Les 100 kilos, wagon Nantes ou en magasin par toutes quantités

Arachides décortiqués marque T. F. D., en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay, les 100 kilos..... 65 »

Coprah en pains..... 60 »

Palmistes, en farine, en sacs de 50 kilos, sur wagon Chantenay, les 100 kilos..... 40 »

Majoration de 3 fr. pour livraison Nantes

Tourteau de maïs broyé..... 75 »

Manioc en cossette..... manque

Manioc en farine..... 100 »

Farine grasse de maïs PRIMA..... 86 »

Granulé condensé pour volailles... 68 »

Les 100 kilos logés sur wagon.

Poudre d'os alimentaire..... 60 »

Farine d'os alimentaire..... 65 »

Les 100 kilos logés, sur wagon Verton

Aliment mélassé l'« Intensif »..... 45 »

Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 75 kilos

Son mélassé..... 60 00

Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay

Avoine de pays..... 78 »

Avoine d'Amérique..... 72 »

Blé noir..... 76 »

Orges de pays..... 72 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à Nantes

Maïs Plata, les 100 kilos logés..... 77 »

AVIS. - DROITS D'OCTROI

Presque tous les produits ci-dessus sont grevés de droits d'octroi à l'intérieur de Nantes. Pour obtenir le bénéfice de leur remboursement à la sortie, il faut une expédition de 100 kilos minimum. Nous engageons donc nos adhérents qui nous demandent des tourteaux ou autres produits livrables en sacs de 50 ou 75 kilos, à nous les demander par 2 sacs au moins, autrement nous serons obligés de majorer les prix de vente, de ces droits d'octroi.

Annonces insérées sans aucune intervention du Syndicat

VOITURES D'ENFANTS

OCCASIONS ET NEUVES

ACHAT — ECHANGE — RÉPARATIONS

MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeleine - NANTES

CLINIQUE LE BOIS SAINT-LOUIS

Pont-du-Cens, NANTES (L.-Inf.)

MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX,

DE L'ESTOMAC, DE LA NUTRITION

Consultations les lundi, mercredi, vendredi,

samedi, de 14 à 16 heures

RENSEIGNEMENTS PAR CORRESPONDANCE

VITICULTEURS

Demandez la nouvelle brochure de 160 pages

“ LES HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS ”

Adressée GRATUITEMENT sur demande

Elle vous indiquera quelles sont les

meilleures variétés ayant une bonne résis-

tance aux maladies cryptogamiques,

une bonne fructification et produisant

un vin de bonne qualité.

E. LEMERLE, “ LE LION D'OR ”, NANTES

Monopole de l'hybride Boiszien

Plants greffés — Producteurs directs

Boutures greffables

GROS - Authenticité garantie - DETAIL

Prix courants adressés franco sur demande

ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

LES RÉCOLTES

CÉRÉALES

La température s'est améliorée depuis quelques jours, bien que la première semaine de juin ait été plutôt froide. Mais les pluies ont généralement cessé et sous l'influence de quelques journées ensoleillées la végétation a pu reprendre son essor. Les blés sont en plein épiage et la floraison se passe par temps assez favorable. Les apparences sont un peu meilleures, mais ne sont pas telles que nous puissions finalement entrevoir une récolte meilleure que la précédente. Trop de champs sont les victimes d'un printemps déplorable, très humide, succédant à un hiver sans froid, sans gelées bienfaisantes. Les terres vont donc rester compactes en bien des régions et cela est mauvais pour les racines des céréales, des froments surtout.

La fermeté et même la hausse semblent vouloir dominer sur les cours des blés de la dernière récolte. Les blés étrangers exercent toujours leur influence sur les cours. Dans l'Ouest, du reste, les affaires en blés indigènes sont à peu près nulles par suite de manque de marchandises.

Les avoines sont assez soutenues par suite du ralentissement des offres, les disponibilités allant toujours en diminuant.

VINS

La situation est toujours la même au point de vue des cours, bien que l'on reconnaisse cependant une certaine fermeté sur les muscadets. Les achats se font toujours par petits lots, mais il s'en fait tous les jours, la consommation semblant régulière. Aussi les réassortiments sont-ils plus nombreux, au fur et à mesure que s'épuisent les achats faits au vignoble au début de la campagne. La consommation se restreint aux seuls muscadets dont les prix ne sont certes pas exagérés.

Quant aux gros-plants, ils restent négligés de la consommation. La distillation seule absorbe chaque jour quelques centaines d'hectolitres de gros-plant ou d'hybrides qu'elle a achetés sur la base moyenne de 8 à 9 fr. le degré. Nous croyons que le prix de 8 fr. est aujourd'hui le seul pratiqué. Ces achats vont permettre de débarrasser futailles et celliers en vue de la prochaine récolte qui s'annonce pour ces cépages meilleure que la précédente.

En muscadets, les apparences ne permettent pas d'entrevoir autre chose qu'une récolte moyenne dans l'ensemble du vignoble.

OFFRES ET DEMANDES

OFFRES

58. — A vendre charrette anglaise, genre Belvalette, 4 places, brancards amovibles pour tailles différentes, bois verni, mécanique. Etat de neuf.

59. — A louer pour la Toussaint prochaine, borderie de 7 hectares, bonnes terres dont 2 en pré, plus 5 hectares de vigne à condition.

60. — A vendre automobile Dodge, 18 chevaux. Parfait état.

61. — A vendre, un Alambic contenance 330 litres. Réfrigérant en tôle, contenance 3 barriques. Le tout état de neuf. Prix 700 francs.

62. — A vendre, Epagneul croisé Setter-Gordon, 3 ans, grande quête, arrêt très ferme, vigoureux, a chassé pendant toute la dernière saison.

63. — A vendre, voiture 2 roues, genre tonneau, taille moyenne, bon état. — S'adresser à M. B. Arnous-Rivière, à Guéméné-Penfao.

64. — A vendre, coupé 2 places, brancards, flèche et volée, garniture intérieure cuir. Bon état, 300 fr. — S'adresser à M. le comte de Guerri, la Herbretais, à Nozay.

65. — A vendre, foudres ronds, vides d'eau-de-vie, d'une contenance de 4, 5 et 6 barriques, et un vide de vin blanc, contenance 12 barriques. Tous en très bon état.

66. — A vendre : 1° Petit break ballon, état de neuf ; 2° Boghey pour cheval de

ANNONCES INSÉRÉES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

VIGNES

J. FOULONNEAU

VITICULTEUR

à Saint-Christophe-la-Couperie (Maine-et-Loire)
Hydrides de Gaillard, Couderc, Seibel
Castel, Bertille Seyve, Chevallier, Oberlin, etc.
Noah, Othello, Terras, Auxerrois, etc.
Plants greffés — Boutures greffables
Authenticité garantie — Prix réduits
Références dans toute la Loire-Inférieure

Poteaux en pierre
pour Vignes sur fil de fer, franco gare

La C^{ie} d'ASSURANCES GÉNÉRALES

Assure contre la Mortalité des
bestiaux et des chevaux prêtés par
l'armée.

Contre la Grêle.

L. Feildel & H. Devorsine

1, Rue Affre — NANTES

Assurances contre l'incendie
Contre les accidents et le vol
Assurance sur la vie

RENTES VIAGÈRES

Sellerie - Bourrellerie

DUPERTUIS

Successeur de DAULÉE

82, Rue Saint-Clément - NANTES — Téléph. 2.84

ARTICLES DE LUXE ET DE COURSES

Chaux pour l'Agriculture

Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche 68 » »

Chaux menue, ou cendre de chaux 30 » »

Chaux agricole, mélangée..... 65 » »

Les 1.000 kilos sur wagon départ

Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos.

Pureté : 90 o/o de chaux pure.

Chaux grise de Saint Fompain (Deux-Sèvres)

50 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Sud de la Loire.

55 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Nord de la Loire.

Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

1 m. 55 et au-dessus. — S'adresser à M. le baron d'Izarn, à Vigneux-de-Bretagne.

DEMANDES

42. — On demande pour la Toussaint prochaine, ménage pour exploiter à moitié fruits, une borderie de 14 hectares environ, prairies, vignes et terres labourables et située au sud de la Loire, à 12 kil. de Nantes.

43. — On demande un célibataire ou un ménage pour s'occuper en second de la culture de la vigne, de labours et de soigner un cheval.

44. — On demande à acheter une jeune vache fraîche de lait, de préférence de race maraichine. Urgent.

45. — On demande pour le canton de Saint-Florent-le-Vieil (M.-et-L.), un ménage de jardinier légumiste, femme basse-courrière.

46. — Femme veuve, 3 garçons, 15, 13 et 12 ans et une fillette 6 ans, demande place de basse-courrière.

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

Tout le monde Peintre avec

1^{re} Peinture Bourey

PRÊTE A L'EMPLOI, SOLIDE & ÉCONOMIQUE
EN TOUTES NUANCES ET EN BOITES
DE TOUTES CONTENANCES

Dépôt à NANTES :
DROGUERIE MARTINETTY, 10, Quai du Port-Mallard

COFFRES-FORTS BAUGAGE

LA PREMIÈRE MARQUE

30, Rue de Strasbourg - NANTES

Téléphone 12-18

Envoi du Catalogue sur demande

Ouverture - Réparations de tous Systèmes de Coffres-forts

CORDERIE - FICELLERIE
Toiles - Sacs - Bâches

H. Bigeard

18, rue Saint-Léonard - NANTES

Ficelles blanches et goudronnées, Traits
Longes, Guides, Câbles
Câbles métallique, Tugaux toile, Lieuses

TAUPANOSE DÉTRUIT RADICALEMENT LES TAUPES

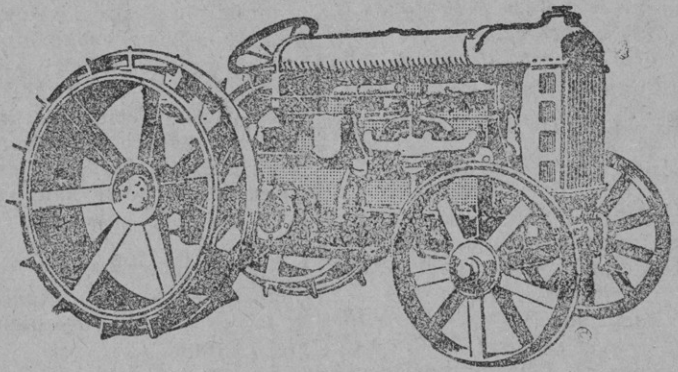
LA TAUPANOSE offre le moyen le plus simple, le plus efficace, le plus économique de détruire les TAUPES. Seul produit assurant une destruction rapide et complète, pouvant être employé en tout temps et en tout lieu. Emploi très facile, sans danger et à la portée de tout le monde (NOTICE FRANCO).
Un seul flacon suffit pour détruire en 1 jour plus de 2500 taupes. — L'flacon 4 fr. 50 contre mandat.
MILLET, pharmacien de 1^{er} cl., RAMBOUILLET (S.-&-O.)

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE

O. PILLET, 1, rue Haudaudine et 149, quai de l'Hôpital, Nantes

PRODUITS DE PREMIER CHOIX —> BAISSÉ DE PRIX

Augmentez vos Revenus AVEC UN FORDSON



Le FORDSON fait le travail de 5 à 6 chevaux, et économise 40 % du temps du Cultivateur. Il est spécialement étudié pour le Labourage, le Battage, etc.

Agence Officielle : GRANDS GARAGES DE BRETAGNE, 20, Rue Racine, NANTES

L. PIOGÉ

F. CHARPENTIER, Succr

1, Rue Sainte-Catherine NANTES

Constructeur